ÉDITION 2023

Toutes les prestations Igesa pensées pour vous

igesa

nous vous devons bien ça

Igesa : 2 350 000 ressortissants et leurs familles à soutenir, autant de clients à satisfaire

› Vous êtes ressortissant civil ou militaire du ministère des Armées (Air, Mer, Terre, Gendarmerie), actif ou retraité, ayant droit ?
Les services et prestations Igesa vous sont réservés.

Igesa, *en quelques mots*

Opérateur de la politique sociale du ministère des Armées, Igesa assure de nombreuses missions qui concernent tant l'organisation de vacances et de loisirs que la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux tels que les crèches ou les maisons destinées aux blessés psychiques.

L'institution se charge également de l'instruction et de l'octroi de prêts et de prestations financières d'action sociale afin de vous épauler dans votre vie personnelle, familiale et professionnelle.

Au service de la communauté des Armées depuis plus de 50 ans, Igesa délivre des prestations qui, au delà de leur compétitivité, ont été pensées pour vous et s'adaptent ainsi entièrement aux contraintes de la vie militaire.

Nous sommes 1 300 femmes et hommes — renforcés chaque année par 2 500 saisonniers — reconnus pour la qualité de nos services et notre professionnalisme.

> “Notre mission est de vous rendre la vie plus facile et plus sereine. C'est pourquoi, nous nous efforçons d'être la respiration dont votre famille et vous avez besoin en raison des sujétions et, parfois, des sacrifices qu'implique l'exercice de votre métier.
> Nous vous devons bien ça.”
>
> Renaud Ferrand, Directeur Général Igesa

Nos prestations s'adressent à chaque membre de la communauté de la Défense et tiennent compte de ses problématiques propres.

VOUS ÊTES MILITAIRE ?

Que vous soyez engagé en opérations extérieures ou mobilisé sur le territoire national, Igesa vous accompagne dans votre vie, aussi bien personnelle que professionnelle, et soutient vos proches, au quotidien.

VOUS ÊTES CONJOINTE OU CONJOINT DE MILITAIRE ?

Nous sommes bien conscients que lorsqu'un soldat est recruté, c'est toute une famille qui s'engage.
Notre mission est de vous accompagner au quotidien, dans chacune de vos problématiques spécifiques, pour vous rendre un peu de ce soutien que vous fournissez chaque jour à nos armées.

VOUS AVEZ DES ENFANTS ?

De la crèche au lycée, Igesa a à cœur de vous épauler dans votre rôle de parent. Vos contraintes professionnelles vous imposent souplesse et réactivité, Igesa est là pour vous accompagner au mieux dans vos responsabilités.

VOUS AVEZ UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP, VOUS ÊTES BLESSÉ ?

Nous avons, depuis des années, imaginé des prestations adaptées à ces situations.
La communauté militaire est solidaire, nous faisons en sorte d'en apporter la preuve au quotidien.

VOUS ETES PERSONNEL CIVIL ?

Civils du ministère des Armées, vous bénéficiez des mêmes droits, aides, prestations et avantages que les militaires.

VOUS ÊTES EN POSITION DE COMMANDEMENT D'UN RÉGIMENT, D'UN BÂTIMENT, D'UNE BASE, D'UNE UNITÉ ?

Forte de son savoir-faire et de son expertise en matière touristique, Igesa vous propose des séjours en groupes, actions de cohésion, réunions ou séminaires selon un large choix de formules "à la carte" et de prestations personnalisées. Vous évitant ainsi d'avoir à faire un métier qui n'est pas le vôtre.

Organiser un événement festif pour les familles ou imaginer des événements qui assurent la cohésion des unités, Igesa apporte une réponse personnalisée à votre projet.

AIDES SOCIALES & PRÊTS › P9

FAMILLE & ENFANCE › P23

VACANCES & HÔTELS › P29

COLOS & SÉJOURS LINGUISTIQUES › P35

LOISIRS & CULTURE › P43

COHÉSION & SOUTIEN AUX ARMÉES › P47

TOUTES LES PRESTATIONS IGESA

L'essentiel

En tant qu'opérateur social des Armées, Igesa met en œuvre les nombreuses aides spécifiques qui vous sont réservées.
Non remboursables, ces aides constituent un véritable soutien financier qui prend en compte la situation personnelle de chaque ressortissant ou ayant droit.
Igesa propose également des prêts compétitifs pour vous accompagner à chaque étape de votre vie.

PRETS (AIDES REMBOURSABLES)

Prêt Habitat Accession

PRINCIPE

Vous avez un projet d'acquisition d'un bien immobilier ?
Le prêt accession à la propriété peut vous aider à accéder à la propriété immobilière à usage d'habitation du ménage.

CONDITIONS

• Soumis à un calcul du taux d'endettement.

MONTANT

Jusqu'à **30 000 €** remboursables en 180 mois maximum.

Prestations financières accessibles en ligne sur

lgesa.fr/e-social-des-armees

Prêt Habitat Travaux

PRINCIPE

Vous souhaitez faire réaliser ou réaliser vous-même des travaux dans votre propriété ?
Ce prêt peut vous aider à les réaliser.

CONDITIONS

• Soumis à un calcul du taux d'endettement.

MONTANT

Jusqu'à **13 000 €** remboursables en 120 mois maximum, pour des travaux réalisés par un professionnel ou par le ressortissant et un professionnel.
Jusqu'à **5 000 €** remboursables en 48 mois maximum, pour des travaux réalisés intégralement par le ressortissant.

Prêt Personnel

PRINCIPE

Vous avez besoin d'une aide financière ponctuelle pour réaliser vos projets ?
Ce prêt vous permet de les réaliser.

CONDITIONS

• Être un personnel civil ou militaire du ministère des Armées en activité depuis plus de 6 mois et à moins de 6 mois de la fin de son contrat ou limite d'âge.
• Soumis à un calcul du taux d'endettement.

MONTANT

Jusqu'à **6 000 €,** remboursables en 60 mois maximum.

Prêt Mobilité

PRINCIPE

Vous êtes recruté par le ministère des Armées ?
Vous êtes détaché au ministère des Armées ?
Vous êtes concerné par une nouvelle affectation ?
Ce prêt peut vous aider à financer les frais réels engagés pour votre déménagement, à la suite d'un recrutement ou d'une affectation.

CONDITIONS

• Soumis à un calcul du taux d'endettement.

MONTANT

3 000 € maximum remboursables en 30 mois, pour une installation en Île-de-France.

2 400 € maximum remboursables en 24 mois, hors Île-de-France.

LES PRESTATIONS SOCIALES (NON REMBOURSABLES)*

Vous êtes en opération ou en mission

Prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD)

PRINCIPE

Vous êtes en absence prolongée de votre domicile (Opex, hospitalisation, manœuvre, exercice, etc.) ? Votre conjoint(e) peut bénéficier d'une aide financière pour pallier les conséquences d'une absence prolongée.

CONDITIONS

- Soumis à conditions de ressources du foyer.
- À partir de 8 jours consécutifs d'absence.
- Décision par le réseau social des Armées.

MONTANT

Jusqu'à **1200 €.**

* Ces prestations détaillées, aides financières non remboursables, encadrées par des textes ministériels, sont accordées, selon la prestation, sur décisions du réseau social ou d'Igesa.

Remboursement de frais pour cause d'annulation ou de modification de permission ou de congés pour raison de service (RFRS)

PRINCIPE

Vous souhaitez compenser les frais (débours ou dépenses supplémentaires) dûs à l'annulation ou au report de permissions ou de congés accordés, pour raison de service (RFRS) ?

CONDITIONS

- En cas d'annulation, de modification d'un projet programmé durant des permissions ou des congés.
- En cas d'annulation ou de réduction de la période de permissions ou de congés déclenchant un recours à un besoin de garde rémunérée des enfants.
- Aux militaires et à leurs familles, confrontés aux mêmes circonstances, quand ceux-ci sont autorisés à les rejoindre lors des escales des bâtiments de la Marine.

MONTANT

Le montant est déterminé au regard des pièces justificatives communiquées par le demandeur.

Vos enfants

Subventions pour séjours d'enfants

PRINCIPE

Vous envoyez ou partez en vacances avec votre(vos) enfant(s) dans un centre de vacances avec ou sans hébergement ? Centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France ? Participent-ils à un séjour éducatif, linguistique ?

CONDITIONS

• Enfants âgés de moins de 18 ans au 1er jour du séjour (limite portée à 20 ans en cas d'incapacité au moins égale à 50 %).
• Soumise à conditions de ressources. Le plafond 2022 du quotient familial à ne pas dépasser est fixé à 11 163 €.
• La prestation est servie dans la limite de 45 jours par an.
• Lorsque les enfants sont atteints d'une incapacité au moins égale à 50 %, aucune condition de ressources n'est alors exigée.

MONTANT

Montants fixés chaque année par note ministérielle et en fonction du type de séjour.

Prestation éducation

PRINCIPE

Vous avez un enfant à charge poursuivant une formation ou des études non rémunérées conduisant à un diplôme éligible ?
Cette aide compense, pour partie, les frais engagés pour votre(vos) enfant(s), poursuivant des études ou pour la prise en charge partielle des intérêts bancaires d'un prêt étudiant.

CONDITIONS

• Compensation des frais engagés soumise à conditions de ressources. Limite de quotient familial fixé à 10 000 €. Pas de limite pour la prise en charge partielle des intérêts bancaires.
• Limite d'âge de l'enfant fixée à 25 ans au 31/12 de l'année du dépôt de la demande. Le demandeur, personnel du ministère des Armées, ne doit pas être à la retraite.

• Cette condition d'âge ne s'applique pas pour un étudiant atteint d'un taux d'incapacité d'au moins 50 %.
L'enfant doit être à la charge fiscale du personnel du ministère des Armées.

MONTANT

Attribué en fonction du quotient familial et du type d'hébergement de l'enfant (au domicile ou en dehors du domicile des parents).
Jusqu'à **870 €** au domicile.
Jusqu'à **1 580 €** hors-domicile.

Prestation pour garde d'enfants en horaires atypiques

PRINCIPE

Vous êtes soumis à des horaires atypiques et devez faire garder vos enfants pendant ces heures de travail ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

CONDITIONS

• Aide soumise à condition de ressources. Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 15 000 € l'an.
• Enfant âgé de moins de 13 ans à la date de la garde.

Dans la limite de :
• 700 heures par an et par enfant pour une famille monoparentale.
• 375 heures pour les autres situations familiales.

MONTANT

5 € (taux horaire unique).
Une participation de 15 % du montant de la dépense engagée est laissée à la charge de la famille.

Aide à l'accueil périscolaire des enfants scolarisés à l'école élémentaire

PRINCIPE

Vous avez des enfants scolarisés à l'école élémentaire, accueillis avant et/ou après la classe et/ou pendant la pause méridienne ?
Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour compenser les frais engagés.

CONDITIONS

• Aide soumise à condition de ressources. Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 15 000 € l'an.

• Montant des dépenses engagées doit être égal ou supérieur à 100 €.

MONTANT

400 € maximum, par année scolaire et par enfant, pour les familles monoparentales.
300 € maximum, par année scolaire et par enfant pour toutes autres situations familiales.
À concurrence 75 % ou 50 % du montant de la dépense engagée selon situation familiale.

Aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement au profit de son ou ses enfants à la suite de la séparation du couple (APDVH)

PRINCIPE

Vous bénéficiez d'un droit de visite et d'hébergement au profit de votre ou vos enfants, mais vos conditions de logement génèrent des difficultés pour le ou les accueillir ? Une aide peut vous être attribuée pour vous permettre d'alléger temporairement le montant des frais engagés pour son ou leur bon accueil.

CONDITIONS

• Droit de visite et d'hébergement de votre ou vos enfants, par décision de justice ou à la suite d'une entente mutuelle avec votre ex-conjoint.
• Recours à titre onéreux à un autre hébergement pour les accueillir.
• Enfant(s) mineur(s) et inscrit(s) sur votre livret de famille.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale

MONTANT

30 € par enfant/nuitée (2 nuitées/mois maximum).
100 € par parent/nuitée (2 nuitées/mois maximum).
2 280 € maximum pour le montant de la 1ère période de 6 mois (6 mensualités).
3 800 € maximum pour les 2e et 3e périodes de 12 mois (10 mensualités).

Aide aux assistantes maternelles exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'Action sociale du ministère des Armées (ASMAT)

PRINCIPE

Vous employez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) qui accueille à son domicile ou en maison d'assistant(e)s maternel(le)s votre(vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 6 ans ?
Votre assistant(e) maternel(le) peut bénéficier d'une aide après avoir signé une convention avec le ministère des Armées pour l'accueil de votre(vos) enfant(s).

CONDITIONS

• Assistant(e) maternel(le) titulaire d'un agrément délivré par le service de la protection maternelle et infantile.
• Accueillir à son domicile ou en maison d'assistants maternels, au moins un enfant bénéficiaire de l'action sociale des armées et avoir conclu un contrat de travail avec la famille de l'enfant.
• Avoir signé une convention avec le ministère des Armées (formalisme en cours de révision).

MONTANT

Montants variables selon la circulaire et la convention en vigueur au moment de la garde.

Aide aux élèves des lycées militaires

PRINCIPE

Vous supportez des frais liés au transport, à la vie quotidienne ou à des difficultés particulières pour votre enfant scolarisé dans un lycée militaire ?
Vous pouvez bénéficier d'une aide financière destinée à compenser ces frais.

CONDITIONS

• Votre enfant est élève d'un lycée militaire ou pupille de l'air du ministère des Armées.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale.

MONTANT

Le montant dépend des frais engagés.

Votre habitat

Aide financière à l'acquisition d'un nouveau logement

PRINCIPE

Dans le cadre d'une restructuration, vous êtes concerné par l'acquisition d'un nouveau logement ?
Vous pouvez bénéficier d'une aide financière destinée à compenser les frais liés à la revente de votre ancien logement et à l'acquisition d'un nouveau logement.

CONDITIONS

• Être concerné par une opération de restructuration.

MONTANT

8 000 € maximum.

Aide à la location d'un nouveau logement

PRINCIPE

Dans le cadre d'une restructuration, vous devez louer un nouveau logement et celui-ci est plus cher que le précédent ?
Vous pouvez bénéficier d'une aide financière destinée à compenser le surcoût de votre location mensuelle.

CONDITIONS

• Être concerné par une opération de restructuration.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale.

MONTANT

Différence entre les deux loyers, pour une période de 6 mois maximum.

Blessés en service

Aide au séjour des familles des ressortissants de l'Action sociale des Armées blessés en service et hospitalisés (AFBH)

PRINCIPE

Vous avez été victime d'une blessure survenue pendant un temps ou sur un lieu de service et hospitalisé ?
Les personnes que vous avez désignées, peuvent bénéficier d'une aide financière pour se rendre à votre chevet.

CONDITIONS

• Désigner 1 à 6 personnes en tant qu'accompagnant.
• En cas d'incapacité, l'assistant(e) de service social procède à la désignation des accompagnants.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale.

MONTANT

• Hébergement : **125 €** par nuitée et par chambre, maximum.
• Restauration **15,25 €** par repas, deux repas par jour.
• Transport A/R : prise en charge de deux allers-retours du domicile à l'hôpital ; stationnement : 72 heures maximum ; transport urbain **42 €** par semaine et par accompagnant.

Vous êtes en mutation ou en mobilité

Aide à la reconnaissance d'une nouvelle ou première affectation (ARNA)

PRINCIPE

Vous êtes concerné par une première ou une nouvelle affectation ?
Votre conjoint et/ou vos enfants peuvent vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.

CONDITIONS

• Être en situation de mutation.

MONTANT

Remboursement des frais réels dans la limite de 300 € par adultes et 90 € par enfant.

Maladie / Dépendance / Handicap

L'aide relative à la participation de l'action sociale au paiement de la prime d'une police d'assurance rente-survie par les familles d'enfant(s) handicapé(s)

PRINCIPE

Vous avez un enfant à charge fiscalement, ayant une incapacité permanente d'au moins 50 % ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

CONDITIONS

• Être en situation de mutation.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale.

MONTANT

Jusqu'à **1000 €** par an.

Aide aux handicapés - Séjours de vacances en famille hors du domicile familial

PRINCIPE

Vous envisagez un séjour en centre spécialisé ou de partir en vacances en faisant assurer la garde de votre enfant ?
Vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

CONDITIONS

• Enfant ou jeune adulte à charge, titulaire de la carte d'invalidité à 80 %.
• Famille partant en vacances avec un enfant titulaire de la carte d'invalidité à 80 %.
• Parents partant seuls en vacances et faisant assurer la garde d'un enfant handicapé à charge fiscale.

MONTANT

21,88 € par jour.
Montant établi en fonction de la situation familiale.
La durée du séjour ne peut excéder 60 jours/an pour un départ en famille ou 30 jours par an pour un départ des parents seuls.

Allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans

PRINCIPE

Vous êtes parent d'un enfant porteur d'un handicap d'au moins 50 % et âgé de moins de 20 ans ?
Vous pouvez prétendre à l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH).

CONDITIONS

• Bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

• Ne pas bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ni de la prestation compensatrice du handicap (PCH), ni de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).
• Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.
• Il n'y a pas obligation pour les parents de participer financièrement à la garde de l'enfant.
• La demande doit être déposée auprès du service des ressources humaines gestionnaire du militaire ou de l'agent civil et auprès de l'assistant(e) social(e) de proximité pour les retraités.

MONTANT

167,54 € par mois, pour l'année 2022. Montant révisé chaque année.

Allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de 20 à 27 ans

PRINCIPE

Vous êtes parent d'un jeune adulte porteur d'un handicap d'au moins 50 % et âgé de 20 ans à 27 ans, poursuivant ses études et reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ?

Vous pouvez prétendre à l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH).

CONDITIONS

• Être reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
• Ne pas bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH), ni de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ni de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).
• L'enfant ne doit pas être placé en internat permanent (toute l'année).
• Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.
• L'allocation est versée au titre de cet enfant ayant ouvert droit aux prestations familiales.
• La demande doit être déposée auprès du service des ressources humaines gestionnaire du militaire ou de l'agent civil et auprès de l'assistant(e) social(e) de proximité pour les retraités.

MONTANT

126,68 € par mois pour l'année 2022.
Il est révisé chaque année.

MEPO (Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant)

PRINCIPE

Vous partez effectuer un séjour en maison de repos ou de convalescence et votre enfant vous accompagne ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour de l'enfant.

CONDITIONS

• Le séjour doit être médicalement prescrit au sein d'un établissement agréé par la sécurité sociale.
• L'enfant doit être âgé de moins de 5 ans au premier jour du séjour.
• La durée de la prise en charge ne peut dépasser 35 jours par an.
• Aucune condition de ressource.

MONTANT

23,95 € par jour (taux applicable au 1er janvier 2022).

Aide-ménagère ou familiale à domicile

PRINCIPE

Vous êtes en maladie ou en incapacité temporaire ou permanente ? Vous êtes retraité ou ayant cause, en perte d'autonomie ou fragilisé par l'âge et/ou la maladie ? Vous ne pouvez plus assurer seul(e) les activités quotidiennes ? L'aide-ménagère à domicile peut vous être attribuée.

CONDITIONS

• Aide soumise à conditions de ressources.
• Décision par le réseau social des Armées et selon enquête sociale.

MONTANT

• Versée en complément des aides attribuées par les caisses de retraite et de sécurité sociale.
• Volume horaire fixé à 20 heures mensuelles pour une durée de 6 mois renouvelables.

L'essentiel

Places en crèches, facilitation de la garde d'enfant, accompagnement scolaire et éducatif… Igesa articule son projet social et éducatif autour d'une volonté forte : permettre aux ressortissants de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

Accueil dans les centres sociaux

PRINCIPE

Les centres sociaux représentent des lieux de rencontres et d'échanges qui favorisent l'intégration dans l'environnement social local et la cohésion solidaire des familles en proposant des activités socio-culturelles.

LES ⊕ IGESA

Il existe un centre en Corse et trois en Nouvelle Calédonie. Même au bout du monde, Igesa est ainsi au plus près de ses ressortissants.

Accueil de jeunes enfants

PRINCIPE

Le ministère implante régulièrement des structures de garde d'enfants, confiées en gestion à Igesa, au plus près de votre lieu de travail. Acteur dynamique du Plan Famille ministériel, Igesa adapte ses modalités d'accueil afin de vous permettre de mieux concilier un engagement exigeant et une vie privée épanouie.

• Plus de 50 établissements en hexagone et outre-mers ; de nouvelles structures régulièrement implantées partout dans le monde au plus près des forces armées.

• Igesa propose des modes d'accueil adaptés au sein desquels les amplitudes horaires tout comme les types d'accueil (régulier, occasionnel et d'urgence) ont été élaborés afin de prendre en compte les exigences de la profession.

• Accueil des enfants présentant un handicap ou un problème de santé par le biais du projet d'accueil individualisé (PAI).

• Possibilité de modification du contrat en cours d'année.

• Plateforme spécifique pour s'inscrire et payer en ligne sa place dans une de nos crèches.

LES ⊕ IGESA

• Accueil prioritaire des ressortissants du ministère des Armées.
• Modalités d'accueil souples afin de prendre en compte au mieux les contraintes spécifiques du métier des armes (maintien de place si contrainte Opex/Opint, etc).
• Contrats hospitaliers ou en horaires décalés pour les familles présentant des contraintes professionnelles particulières.
• Services répondant totalement aux exigences de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) : fourniture des repas, goûters, couches, lait, eau et produits d'hygiène corporelle.
• Tarification établie sur la base des normes CNAF.

NOUVEAU !
En juin 2022, a ouvert le relais Petite Enfance Igesa baptisé l'Ancre bleue à proximité de la base navale de Toulon (Var).
Ce lieu d'information et d'accompagnement destiné aux familles et aux professionnels permet à la fois d'aiguiller les parents dans leur recherche de mode de garde mais aussi de former des assistants maternels.

Igesa a élaboré, en partenariat avec des spécialistes de la nutrition infantile, une offre de repas de qualité spécialement conçue pour les tout-petits, pensée pour chaque tranche d'âge, qui allie découverte du goût et plaisir des papilles. L'équilibre nutritionnel, l'innovation culinaire et le respect de l'environnement sont pour Igesa des chantiers prioritaires.

Découvrez toutes nos structures d'accueil de jeunes enfants ici :

Igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants

Réservations de berceaux dans les structures partenaires

PRINCIPE

Vous souhaitez disposer d'une place en crèche dans une ville où Igesa ne dispose pas de structure d'accueil ? Nous proposons des places au sein de crèches partenaires.
Ces réservations s'effectuent sur la plateforme Igesa. Les tarifs horaires sont appliqués aux mêmes conditions que dans nos propres crèches (CNAF).

Plateforme Yoopies

PRINCIPE

Vous recherchez une nounou pour sortie d'école, babysitting, garde à temps plein, aide aux devoirs... ? Yoopies vous permet de trouver une solution adaptée à votre situation et se charge également des contrats, des déclarations (Pajemploi, Cesu) et de l'accès aux aides de l'État.

LES ⊕ IGESA

Dans le cadre du "plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires", Igesa vous offre les frais d'adhésion et de gestion aux services de la plateforme. Récupérez votre code d'accès gratuit sur Igesa.fr.

Maisons d'accueil Favorisant un Accueil avec Responsabilité Éducative (LES MEFARÉ)

PRINCIPE

Vous êtes dans l'impossibilité de garder à domicile vos enfants, adolescents ou jeunes majeurs de 6 à 21 ans ?
Les MEFARÉ vous apportent le soutien dont vous avez besoin.

CONDITION

Familles rencontrant des difficultés sociales ou de fortes contraintes opérationnelles ou professionnelles (Opex, Opint, mutations Outre-Mer, formation, etc.).

LES ⊕ IGESA

Etablissements à but éducatif et pédagogique, les MEFARÉ poursuivent un triple objectif :

- Offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale.
- Aider chaque jeune dans son cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle.
- Permettre l'accueil d'enfants et adolescents dont le maintien au domicile n'est plus possible compte tenu des contraintes professionnelles et/ou opérationnelles des parents.

Implantées à Sathonay (Rhône) et La Roche-Guyon (Val d'Oise), l'admission y est possible toute l'année.

Lycée professionnel privé La Colette Igesa (Toulon)

PRINCIPE

Vous recherchez une formation diplômante ?
Vous souhaitez intégrer Igesa dans les métiers de la petite enfance ou de la restauration ?

Placé sous la tutelle du ministère des Armées et réservé prioritairement aux ressortissants du ministère des Armées, ce lycée propose plusieurs formations professionnelles, en particulier dans les domaines de la restauration et de la petite enfance.

LES ⊕ IGESA

Dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) permettant à des élèves souffrant de troubles cognitifs ou porteurs d'un handicap visible ou invisible (comme les "dys") de suivre une scolarité adaptée.
Centre de formation destiné aux adultes de plus de 17 ans.

originals

L'essentiel

Depuis plus de 50 ans, Igesa assure la gestion d'hôtels, résidences et villages de vacances dans les plus belles régions de France. Qualité de l'accueil, services adaptés aux contraintes opérationnelles, tarifs subventionnés, séjours entre amis, en famille ou en groupe… chaque prestation est étudiée pour correspondre à vos attentes.

Les vacances adultes et familles

Villages vacances, hôtels et résidences

PRINCIPE

Vous êtes ressortissant actif ou retraité, et ayants-droit du ministère des Armées ?
Vous souhaitez passer des vacances réussies, conviviales, dans un cadre agréable ?
Nos 31 établissements (hexagone et outre-mers) accueillent chaque année plusieurs milliers de vacanciers.

LES ⊕ IGESA

• Établissements rénovés et ayant bénéficié d'une montée en gamme.
• Prise en compte de vos contraintes professionnelles.
• Tarification sociale : nos tarifs s'adaptent à vos revenus et à votre situation familiale.
• Igesa a négocié pour vous, une assurance voyage (annulation, interruption de séjour et arrivée tardive, avec ou sans rapatriement) à des conditions privilégiées.

Réservations vacances pour les Opex/OPINT

PRINCIPE

Vous êtes en Opex ou en mission et donc dans l'incapacité, de fixer à l'avance vos dates de vacances ?
Notre système de réservation s'adapte à vos contraintes professionnelles.

LES ⊕ IGESA

• Délai de réservation plus long et attribution d'un quota de places dans chacun de nos établissements (jusqu'au 15 décembre pour les vacances d'hiver ; jusqu'au 10 juin pour les vacances d'été).
• Remboursement intégral jusqu'à J-1 (frais de séjour + frais de dossier) des séjours réservés et devant être annulés pour nécessité de service, justifiée par un supérieur hiérarchique.

Dispositif Sentinelle.
Igesa a mis en place dans ses résidences relais parisiennes une formule 2 nuits pour 1 ou 2 personnes (petits déjeuners inclus) à seulement 109,20 € (hors taxe de séjour) afin de permettre au bénéficiaire (ou demandeur) d'accueillir la personne de son choix.

Familles de personnels en Opex/Opint

PRINCIPE

Militaire en opération, vous êtes dans l'impossibilité d'accompagner votre conjoint sur son lieu de vacances pour raison de service OPEX ou OPINT ? Igesa permet à un invité de l'accompagner en lui faisant bénéficier d'un tarif ayant droit.

CONDITION

Attestation de contrainte de service à fournir.

LES ⊕ IGESA

Offre valable pour tout séjour en pension complète dans un établissement Igesa. Cumulable avec l'offre Early Booking.

Découvrez tous nos établissements ici :

Igesa.fr/vos-vacances/destinations

Séjours réservés aux moins de 35 ans

Spots & potes

PRINCIPE

Vous avez moins de 35 ans ? Vous souhaitez partir en vacances seul, en couple, ou avec des jeunes de votre âge ?
Ce type de séjours a été imaginé pour vous.

LES ⊕ IGESA

• Une réduction de 20 % est accordée sur une sélection d'établissements d'Igesa.
• Autres séjours proposés à l'occasion de compétitions sportives et événements culturels et ludiques de l'année, et selon la demande.

Séjours de groupes

PRINCIPE

Vous souhaitez partir en vacances en groupe ?
Ces séjours sont construits sur mesure et à tarifs préférentiels.

LES ⊕ IGESA

• Une équipe professionnelle à votre écoute.
• Des tarifs dégressifs selon la durée du séjour, la prestation choisie, le nombre de participants et l'occupation des logements.
• Frais de dossier offerts.
• Possibilité de régler votre séjour en plusieurs fois sans frais.
• Possibilité de souscrire à une garantie annulation.
• Apéritif de bienvenue offert pour tout séjour d'une semaine.
• Votre fidélité récompensée (vin et café offerts si deux séjours dans la même année).
• 1 gratuité pour 20 participants payants (cumulable avec la gratuité du chauffeur).
• Pour les nouveaux clients, 100 € de réduction déductible lors du 2ème séjour.
• À la carte, un repas de gala et/ou d'un apéritif selon votre choix, sur demande.

Enfin, un large choix d'activités culturelles, sportives ou ludiques pour agrémenter votre séjour en été comme en hiver à des prix négociés.

Séjours chez des partenaires en France

PRINCIPE

Vous souhaitez séjourner en France chez l'un des partenaires ?

Profitez des séjours avantageux que nous avons négociés avec VVF, Fondation Jean Moulin, Villages Clubs du Soleil, etc.

LES ⊕ IGESA

Tarifs réduits.

igesa

L'essentiel

Depuis plus de 50 ans, Igesa organise des colonies et séjours linguistiques réservés aux enfants de ressortissants du ministère des Armées.
Avec un taux d'encadrement supérieur aux normes règlementaires, des transports sûrs et pratiques, des tarifs calculés selon vos revenus et des activités qui leur ressemblent, Igesa assure aux enfants de 4 à 17 ans des vacances inoubliables et à vous, parents, la plus grande sérénité.

Les centres de vacances jeunes

PRINCIPE

Pour votre enfant, vous recherchez des vacances aussi amusantes qu'enrichissantes, encadrées par des professionnels qualifiés au sein de structures de qualité ? Igesa offre aux **4-17 ans** de nombreuses possibilités d'escapade :

• Colonies de vacances.
• Séjour Top 5 (Colos du dimanche au vendredi).

LES ⊕ IGESA

• **Tarifs subventionnés** pour les séjours en Colos Igesa en fonction des revenus du foyer et de la situation familiale avec **4 tranches de réductions** de : -50 %, -30 %, -17 %, -7 %.

• Colos ouvertes à une large tranche d'âge permettant l'accueil des fratries en un seul et même lieu.
• Réduction de 5 % sur les frais de séjours si au moins 2 enfants sont en colos à la même date.
• Réduction de 10 % sur les séjours si au moins 3 enfants sont en colos à la même date.

ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU SOUFFRANT D'UN TROUBLE DE LA SANTÉ

• Accueil adapté et encadrement spécifique (1 animateur spécialisé recruté par enfant selon le handicap) sans supplément.
• Personnel dédié à l'inscription des enfants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de la santé.
• Personnels d'accompagnement sensibilisés bien en amont.
• Demi-part accordée pour un enfant adulte handicapé titulaire de la carte d'invalidité et dont le taux d'invalidité est d'au moins 80 %.

• **Prise en compte d'une part par membre de la famille** contrairement aux services fiscaux et d'autres opérateurs qui ne retiennent qu'une demi-part pour les enfants à charge (exemple : une famille de 2 adultes et deux enfants compte pour 4 parts au lieu de 3).
• Prise en compte des **spécificités liées aux personnes seules** (célibataires avec enfants à charge, veufs(ve), séparés(e), divorcés(e), célibataires avec enfants à charge.
• En cas de séparation, les enfants du ressortissant quel que soit celui des parents qui en assument la charge, au sens de la législation fiscale, bénéficient de l'accès aux CVJ.
• Aide au transport pour les préacheminements vers les centres CLIMS (Organismes sociaux d'armées européennes), le centre Corse et les séjours linguistiques.
• Igesa tient compte de difficultés financières passagères en :
- accordant des échéanciers de règlement sans frais,
- élaborant des calendriers de remboursements sociaux pour les ressortissants en situation financière délicate, en lien avec le réseau social.

LE TRANSPORT

• Pour les jeunes de 4 à 17 ans, transport à destination des centres assuré par Igesa au départ ou à l'arrivée de 15 villes.
• Possibilité de choisir des villes de départ et de retour différentes.
• Offre de transport à petit prix (38 € par enfants) au départ de certains points de rassemblement.

Découvrez tous nos centres de vacances pour jeunes ici :

Igesa.fr/colonies-sejours-linguistiques/rechercher-une-colo

Les Séjours linguistiques

PRINCIPE

Vous souhaitez que vos enfants pratiquent l'anglais, l'espagnol et en profitent pour découvrir le Royaume-Uni, l'Espagne, Malte, ou les États-Unis ?
Igesa sélectionne auprès de ses partenaires les meilleurs produits proposés tant en matière de qualité que de sécurité et propose des séjours linguistiques au choix :

- Séjours en collège : hébergement et cours au collège.
- Hébergement en famille et cours en collège.
- One to one : logé chez un professeur, et cours donné par celui-ci.
- Séjour immersion dans une famille (sans cours).

LES ⊕ DES SÉJOURS

- Des séjours langues et découverte.
- Des formules proposées adaptées à chaque tranche d'âge.

• Des collèges “sports camp” avec de belles infrastructures.
• Des familles d’accueil sélectionnées.

Pour tout ce qui concerne les tarifs, les aides au paiement, les assurances annulation, la participation éventuelle aux frais de transport, merci de consulter les conditions générales de vente sur le site igesa.fr/séjours linguistiques.

Les séjours à l'étranger

PRINCIPE

Vous souhaitez que votre enfant s’immerge totalement dans un pays étranger en associant activités sportives, soirées entre potes et visites culturelles ?

Igesa organise des séjours internationaux aux quatre coins de la planète pour des vacances enrichissantes et inoubliables. Ces séjours sont sélectionnés chez des partenaires reconnus pour leurs compétences et leur sérieux dans l'organisation des séjours à l’étranger.
De **14 à 17 ans** inclus.

LES ⊕ IGESA

• Les adolescents sont pris en charge par l’équipe d’animation à l’aller comme au retour à partir du rassemblement.
• Transport assuré par avion depuis le point de rassemblement, Paris (prestation incluse dans le prix du séjour) et possibilité d'acheminement au départ de certaines villes de province en sus.

Les centres CLIMS (Comité de liaison international des organismes militaires sociaux)

PRINCIPE

Organisés par les services sociaux des armées étrangères du pays d'accueil (Allemagne, Pologne, République Tchèque…), ces centres proposent une immersion dans la langue et la culture de l'autre.
Le vivre ensemble, l'autonomie et les échanges culturels entre nationalités différentes sont favorisés.

CONDITION

De **13 à 17 ans** inclus.

LES ⊕ IGESA

• Accompagnement français prenant en charge les adolescents du point de rassemblement au centre, à l'aller comme au retour.

• Transport assuré par avion depuis le point de rassemblement, Paris. La prestation est incluse dans le prix du séjour.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

PRINCIPE

Vous cherchez un moyen sûr et accueillant de garder vos enfants et de s'occuper d'eux le mercredi ou pendant les vacances scolaires ? Igesa vous propose un accueil sur 2 de ces structures.

ALSH SATORY

• Accueille vos enfants de **4 à 11 ans** à la journée.
• Les activités proposées sont des activités de découverte de différents environnements (ludiques, culturels, sportifs, écologiques).
• Les programmes d'activités sont définis pour une période de deux mois et un thème évènementiel est développé à chaque vacance scolaire.
• Une excursion ou une animation extérieure est proposée une fois par semaine lors des vacances scolaires.

ALSH BERTHEAUME

• Accueille à la journée les enfants de **3 à 12 ans,** les mercredis et lors des vacances scolaires de 7h30 à 18h00 (hors vacances de noël).

• Les activités proposées sont des activités de découverte de différents environnements (ludiques, culturels, sportifs, écologiques).

• Les programmes d'activités sont définis pour une période de deux mois et un thème évènementiel est développé à chaque vacances scolaires.

• Lors des vacances d'été, les thèmes proposés sont obligatoirement en lien avec l'environnement marin.

• Une excursion est proposée tous les mois lors des mercredis et une par semaine lors des vacances scolaires.

• Les enfants de moins de 6 ans bénéficient d'un programme d'activité spécifique.

• Les enfants sont récupérés le matin et rentrent chez eux en fin d'après-midi.

L'essentiel

Loisirs ludiques ou culturels, parcs d'attractions, musées, théâtres, spectacles, Igesa a négocié des tarifs préférentiels pour vous offrir un accès facilité à la culture où que vous soyez. À Balard (Paris), la bibliothèque "Clément Ader" (gérée par Igesa) propose plus de 27 000 ouvrages, un ensemble de titres de presse et organise quotidiennement des rencontres et cafés littéraires qui sont rediffusés en ligne pour le plaisir de tous les lecteurs.
Enfin, à l'heure du digital, deux plateformes complètent ces prestations et en facilitent l'accès.

La billetterie

PRINCIPE

Vous souhaitez bénéficier d'avantages tarifaires lors de vos prochaines sorties ?

Igesa a négocié pour vous des tarifs réduits sur de nombreuses activités partout en France (musées, parcs d'attractions (Disneyland, Parc Astérix, Futuroscope...), salles de sports, zoos, croisières sur la Seine...).
Un grand choix d'événements (spectacles, humour, théâtre, cinéma, salons, etc.) vous est également proposé à des tarifs préférentiels grâce à notre partenariat avec la Fnac, premier réseau de billetterie en France.

LES ⊕ IGESA

• Des réductions pouvant aller jusqu'à plus de 50 %.
• Une billetterie majoritairement dématérialisée.
• Une offre nationale.
• Une offre enrichie régulièrement en fonction des nouveautés et de vos demandes.
• La possibilité de proposer des offres sur-mesure notamment dans le cadre de sorties de cohésion.

La bibliothèque Clément Ader

PRINCIPE

Vous lisez beaucoup ou ponctuellement et souhaitez profiter d'un espace dédié à la lecture et aux rencontres littéraires ?
Au cœur du ministère des Armées, sur le site de Paris-Balard, cette bibliothèque propose un fonds documentaire de plus de 27 000 ouvrages, renouvelé quotidiennement. Il se compose de littératures française et étrangère, de BD, de mangas, de littérature jeunesse, de revues, de littérature en version originale, de guides de voyage...

LES ⊕ IGESA

• Accès à 1 600 titres de la presse numérique (via un abonnement annuel).
• Service ouvert à tous les ressortissants — actifs et retraités — répartis sur l'ensemble du territoire français.

• Animations culturelles : cafés littéraires, conférences, dédicaces… également consultables en ligne :
https://www.facebook.com/igesaclementader/videos
Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la page Internet de la bibliothèque :
https://bibliotheques-numeriques.defense.gouv.fr/bibliotheque-ader

L'essentiel

Au-delà des prestations sociales ou des services pensés pour le bien-être et la sérénité des ressortissants du ministère des Armées et de leurs ayants droit, Igesa apporte également un soutien direct à toutes celles et ceux qui sont en position de commandement d'une unité. L'engagement et la réactivité des personnels d'Igesa ont été largement démontrés, en particulier, lors de la pandémie. Igesa dispose des hébergements et des savoir-faire pour imaginer l'événement qui répond à l'attente des décideurs.

Organisation d'évènements sur-mesure, originaux et fédérateurs

PRINCIPE

Vous souhaitez développer la cohésion de votre unité, tisser les liens entre les familles ?
Igesa a les compétences de conception, d'organisation, d'animation d'événements. Elle met à disposition, en particulier en basse saison, de nombreux sites d'hébergement parfaitement adaptés. Igesa évite ainsi à tous ceux qui sont en position de commandement de consacrer du temps à un métier qui n'est pas le leur.

LES ⊕ IGESA

• Des prix compétitifs pour imaginer avec vous et mettre en œuvre ces "respirations" indispensables pour vos hommes et leurs familles.
• Une expérience acquise après des opérations réussies menées auprès de nombreuses unités.

Organisation de séminaires

PRINCIPE

Vous aimeriez combiner activités professionnelles et détente ?

LES ⊕ IGESA

• Avantages séminaires à partir de 65 € par personne et par jour.
• Écoute attentive et conseils.
• Prestation clés en main et à la carte.
• Devis personnalisé ;
• Tarif unique respectant le montant de prise en charge de vos frais de mission.
• Conditions d'annulation prenant en compte vos contraintes opérationnelles (pas de frais si annulation pour raison de service).
• Frais de dossier offerts.
• Facturation à la carte en fonction de vos impératifs.
• Gratuité des salles pour les séminaires Défense (à l'exception des résidences relais, Diderot et Voltaire pour Paris et Louvois - renommée Casabianca - à Toulon).
• Salles à capacité variable (salles plénières ou de sous-commission) entièrement équipées.
• Possibilité d'ajout de matériel en supplément.

Soutien aux familles de militaires en opération

PRINCIPE

Vos hommes sont en opération ? Vous souhaitez que leurs familles soient accompagnées ? Igesa propose des activités (goûter, animation pour les enfants, etc.) ou des séjours clés en main qui développent la solidarité et la cohésion et maintiennent le lien avec les familles pendant la période d'éloignement.

LES ⊕ IGESA

Séjours sur mesure et clés en main incluant hébergement, restauration, logistique, activité de cohésion à tarifs négociés destinés aux unités et aux commandements.

Solutions d'hébergement rapides, massives et sécurisées

PRINCIPE

Vous souhaitez bénéficier d'un soutien opérationnel d'excellence ?
Igesa met à la disposition de vos unités ses capacités d'accueil et l'engagement reconnu de son personnel.

LES ⊕ IGESA

Des prestations ad hoc et éprouvées notamment pendant la pandémie.

- Soutien et hébergement des unités.
- Mises en place de sas en retour d'Opex.
- Séminaires de commandement.
- Mises en place de pc de commandement.

Au plus fort de la pandémie, en 2020, Igesa a mis à disposition des armées, souvent avec des préavis de moins de 24h, plusieurs de ses établissements. Nous y avons accueilli des unités en quatorzaine, composées de soldats en retour d'Opex ou en partance vers des théâtres d'opérations, ainsi que des unités mobiles déployées sur le territoire national. 19 000 soldats ont été accueillis en 2020 pendant plus de 5 mois.

Accueil des blessés

Centres d'accueil spécialisés (maisons ATHOS)

PRINCIPE

Vous êtes militaire atteint de blessures physiques ou de troubles psycho-traumatiques ?
Pilotées par l'armée de Terre, au profit de l'ensemble des armées et services, les maisons ATHOS proposent un dispositif non médicalisé complémentaire aux programmes existants.

LES ⊕ IGESA

Préparation progressive et personnalisée du projet de vie du soldat, notamment de sa réinsertion socio-professionnelle, dans le civil ou au sein du ministère.

Aide au séjour des familles des blessés en service et hospitalisés

PRINCIPE

Vous êtes blessé et souhaitez une aide pour les personnes qui se rendent à votre chevet ?
Cette aide financière est conçue pour vous et les personnes que vous aurez désignées.

CONDITION

• Accompagnants : 6 au maximum.
• Prise en charge des frais liés à la présence des accompagnants au chevet du blessé limitée à 56 jours calendaires.

Séjours gratuits pour les blessés en Opex

PRINCIPE

Vous êtes blessé grave en opération ou vous êtes conjoint survivant ?
Igesa délivre un séjour gratuit (hors frais de transport et de déplacement) d'une semaine dans l'un de ses

établissements. Cette gratuité s'applique au bénéficiaire du séjour et à sa famille (conjoint et enfants à charge). Si la personne n'a pas d'enfant à charge, elle peut se faire accompagner gratuitement par la personne de son choix. Une demande spécifique de séjour gratuit doit être établie par le chef de corps accompagné du bulletin de réservation Igesa.

CONDITION

• Durée de validité : 5 ans à partir de la date de l'opération ayant causé la blessure ou le décès.
• Un formulaire spécifique de demande de séjour gratuit (dument visé par le chef de corps) est à transmettre à Igesa accompagné d'un bulletin d'inscription, téléchargeable* sur www.igesa.fr et de l'avis d'imposition (N-1).

LES ⊕ IGESA

• Durée des séjours : 1 semaine (le bénéficiaire ne peut en profiter qu'une seule fois).

* document à télécharger : demande de séjour gratuit dans les centres de vacances Igesa au profit des blessés en opération et du conjoint survivant.

Numéro d'appel unique
pour toutes nos prestations :

04 95 55 30 00

Siège social
Caserne Saint-Joseph
BP 190
20293 Bastia cedex

Directions Régionales Igesa

Ile-de-France Nord Est
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300
94114 Arcueil Cedex
Tél. secrétariat : 01 86 93 81 95
Email : dri.ife@igesa.fr

Aquitaine
BA 204 - Mérignac Beauséjour
223 rue de Bègles
CS 21152
33068 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 33 05 39 21
Fax : 05 33 05 39 32
Email : dri.aqu@igesa.fr

Auvergne - Rhône-Alpes
Caserne de l'Alma
BP 1202
38023 Grenoble Cedex 1
Tél. : 04 76 76 20 35
Fax : 04 76 76 21 11
Email : dri.ara@igesa.fr

Armorique
BCRM de Brest
CC 90
29240 Brest Cedex 9
Tél. : 02 98 22 18 33
Email : dri.arm@igesa.fr

Méditerranée
2 rue Massena
83000 Toulon
Tél. : 04 22 43 48 08
Fax : 04 22 43 48 10
Email : dri.med@igesa.fr

Fondamenti 2022. Crédits photos : Depositphotos , Freepik, GettyImages.

igesa.fr

igesa
SOUTIEN, LOISIRS
ET SERVICES
AUX FAMILLES
DES ARMÉES

nous vous devons bien ça